

MAIRIE DE DOMARIN

2017/03/13 Conseil Municipal n° 3-2017

Séance du lundi 13 mars 2017 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, S. BARBERET, V. CHABERT-GRANGEON C. GAGEY, C. JOLY, L. MILLARDET, J. REYNAUD,

Pouvoirs : B. ALLARD à J. REYNAUD, D. BOUSQUET à M. GIROUD, Y. NICAISE à A. MARY et D. SUPTIL à G. DREVET

Secrétariat : A. CHOLLET, M. NEAULT

Secrétaire de séance : Guy DREVET

- Procès-verbal de la séance du 13 février 2017 : Il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.
- Décisions du Maire du 10 janvier au 13 février 2017 :
 - 17 février 2017 : Acceptation du devis DREVET TP pour travaux de terrassement de l'accès à l'antenne SFR. Montant du devis : 1224.00 €.
 - 17 février 2017 : Acceptation du devis DREVET TP pour aménagement de l'eau potable au stade. Montant du devis : 1 353.00 €.
 - 17 février 2017 : Acceptation du devis GM ELECTRICITE pour l'installation d'un éclairage au-dessus du défibrillateur. Montant du devis : 281.10 €.
- Délibérations :
 - Vote des taux d'imposition des 3 taxes pour 2017 :

Depuis 2011, aucune augmentation n'a été pratiquée.

Vu que la Commune s'est engagée à effectuer les travaux d'accès aux écoles et l'aménagement de la 1^{ère} tranche de l'avenue de la Ferronnière, Le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition qui permettront de dégager une recette fiscale supplémentaire.

Les taux d'imposition seront augmentés comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,30 %
- Foncier Bâti : 14,50 %
- Foncier non Bâti : 31,50 % (Idem 2016)

Adoptée à l'unanimité.

- **Compte de Gestion 2016** : Approbation du Compte de Gestion 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de la commune. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Vote du Budget principal 2017** : Adoption du Budget principal de l'exercice 2017 arrêté comme suit :
 - Investissement : 1 344 000 €
 - Fonctionnement : 1 216 000 €

Adoptée à l'unanimité.

- **Recensement de la population - Rémunération du Coordonnateur** : Considérant que cette mission a été accomplie en plus de ses attributions, le Maire propose d'attribuer une prime d'un montant de 550 € brut pour le Coordonnateur communal. **Adoptée à l'unanimité.**
- **CAPi - Expérimentation de la coupure de l'éclairage public en milieu de nuit** :

Une réflexion commune a ainsi été engagée par la commune de Domarin et la CAPi afin de minimiser l'impact de l'éclairage public sur l'environnement, la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution lumineuse. Cette réflexion a conduit à une limitation de l'éclairage public au milieu de la nuit durant une plage horaire peu fréquentée par la population, à l'exemple de nombreuses communes de France.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le principe d'extinction de l'éclairage public pour une période d'expérimentation de 6 mois à compter du 10 avril 2017.
- De prendre acte que les modalités d'application de cette mesure et en particulier les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation seront approuvées par arrêté pris par le Maire. **Adoptée à l'unanimité.**

→ **Questions diverses :**

- **Commission « Construction durable »** : Désignation du Titulaire et du Suppléant pour la 14^{ème} Commission de la CAPI « Construction durable ». Sont retenus :
 - Titulaire : Sylvie BARBERET
 - Suppléant : Jean REYNAUD

- **Elections présidentielles du 23 avril et du 7 mai 2017** : Un organigramme sera remis à chaque Elu prochainement et ensuite reconduit pour les Elections législatives des 11 et 18 juin 2017.

- **PLU** : Aucune remarque sur le registre à ce jour.

- **Bulletin Municipal** : La Commission Communication relance les Elus et toutes autres personnes concernant la remise des articles.

- **La parole est donnée au public.**

Il en ressort deux réclamations :

- La coupe de bois dans le secteur de la Croze et de la montée de la Maladière est « désordonnée ». Celle-ci est en cours, les travaux ne sont pas terminés.

- Les travaux d'aménagement sur le socle de l'antenne à l'Epallud : Le Maire suppose qu'il s'agit d'une extension de la base de l'ouvrage. Il se renseigne pour le prochain Conseil Municipal.

Fin de séance à 22h
Guy DREVET,